



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Népal

Question écrite n° 16099

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'aide humanitaire demandée pour le Népal. Une soixantaine de projets concernant l'alimentation, la santé, l'assainissement, la protection et la réponse aux catastrophes naturelles au Népal doivent être financés par un appel à contributions de 104 millions de dollars. L'assistance ira aussi aux populations déplacées à l'intérieur du territoire, aux réfugiés et aux enfants touchés par les conflits armés. En 2007, les donateurs ont contribué à hauteur de 72,6 millions de dollars, soit 71,8 % du total requis. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si la France entend participer à ces projets.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Népal et l'aide humanitaire demandée par ce pays. La France suit avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation au Népal. C'est avec espoir que nous avons accueilli l'annonce de la signature le 21 novembre dernier d'un accord de paix entre les partis au pouvoir et les mouvements maoïstes. Cet accord offre enfin une perspective d'aboutir à une résolution pacifique et négociée du conflit qui ensanglante ce pays depuis de nombreuses années. Les élections constituintes prévues le 10 avril de cette année constituent dans cette perspective une échéance cruciale pour la stabilisation politique du Népal. Le délitement des structures étatiques dans des régions entières du pays rend cette tâche délicate. Nous sommes conscients de la nécessité de répondre aussi aux situations de détresse les plus aiguës. La France a ainsi fourni en 2007 une aide alimentaire au Népal, afin de répondre aux besoins les plus urgents. Notre action dans ce pays s'exerce principalement au travers de l'Union européenne : les aides communautaires au Népal pour la période 2002-2006 se sont élevées à 70 millions d'euros et l'Union européenne prévoit de consacrer 60 millions d'euros à ce pays pour la période 2007-2010. Ces fonds d'intervention doivent nous permettre de soutenir les évolutions actuelles, en ciblant les domaines prioritaires pour la réussite de cette phase de transition. À cet égard, trois priorités ont été retenues l'éducation, l'aide à la stabilité et à la reconstruction pour la paix, et la promotion des échanges économiques et commerciaux. Plus de la moitié des fonds d'intervention devrait être consacrée au domaine de l'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16099

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 885

Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2839